

1. Origine et rôle de l'institution

Les **réseaux d'échanges internet, télécom fixes, mobiles, presse et postaux** constituent une « **infrastructure de libertés** ». Liberté d'expression et de communications, liberté d'accès au savoir et de partage, mais aussi liberté d'entreprise et d'innovation, enjeux clés pour la compétitivité du pays, la croissance et l'emploi. Parce que le plein exercice de ces libertés est essentiel dans une société ouverte, innovante et démocratique, les institutions nationales et européennes veillent à ce que les réseaux d'échanges se développent comme un « **bien commun** », quel que soit leur régime de propriété, c'est-à-dire qu'ils répondent à des exigences fortes d'accessibilité, d'universalité, de performance, de neutralité et de confiance.

A cette fin, les institutions démocratiques ont jugé qu'une **intervention étatique indépendante** était nécessaire pour veiller à ce qu'aucune force, qu'elle soit économique ou politique, ne soit en situation de contrôler ou de brider la capacité d'échange des utilisateurs (consommateurs, entreprises, associations, etc.).

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est le gardien des réseaux d'échanges en France.

Elle crée le cadre permettant le **déploiement des réseaux de demain** et s'assure des **conditions d'une organisation plurielle et décentralisée** de ces réseaux. Elle garantit l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs et à toutes les formes d'innovation et elle veille à la compétitivité du secteur à travers une concurrence favorable à l'investissement. L'Arcep organise le cadre d'interopérabilité des réseaux afin qu'ils apparaissent comme un seul aux yeux des utilisateurs malgré leur diversité, simples d'accès et non cloisonnés. Elle accompagne l'intervention des collectivités territoriales et plus généralement l'action des pouvoirs publics pour étendre la connectivité sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, l'Arcep développe son rôle **d'expert neutre dans le cadre des débats sociétaux sur l'empreinte environnementale du numérique**.

Gardien de l'ouverture des réseaux, **l'Arcep s'assure du respect des principes essentiels pour garantir la capacité d'échange des utilisateurs**. Elle assure la liberté de choix et la bonne information des utilisateurs et protège contre les atteintes possibles à la neutralité de l'internet. L'Autorité lutte plus généralement contre toutes formes de silos qui pourraient menacer la liberté d'échanger sur les réseaux et s'intéresse à ce titre aux nouveaux intermédiaires que sont les grandes plateformes internet.

Pour atteindre ces objectifs, l'Arcep met en œuvre les **pouvoirs qui lui sont conférés par la loi** et qui sont rassemblés dans le code des postes et des communications électroniques. Les principaux pouvoirs de l'Arcep consistent à i) définir le cadre de déploiement de la fibre optique, ii) imposer une obligation à un opérateur particulièrement puissant, iii) attribuer des fréquences à des opérateurs (et leur imposer en contrepartie des obligations notamment de déploiement), iv) sanctionner des opérateurs ne respectant pas leurs obligations, v) régler un différend entre deux opérateurs. Ces décisions peuvent être attaquées en justice.

2. Exemples de sujets traités par l'Arcep, moyens et méthodes de travail

Concrètement, travailler à l'Arcep, cela veut dire travailler sur des dossiers variés : organiser des ventes aux enchères de fréquences pour 3 milliards d'euros, apporter l'internet à très haut débit à tous les Français avec la couverture du territoire en fibre optique, en 4G et en 5G, anticiper les nouvelles technologies mobiles (5G *advanced*, 6G), développer des observatoires cartographiques, accompagner les évolutions liées au secteur postal, mesurer l'empreinte environnementale du numérique, définir les grands équilibres économiques entre opérateurs, encourager l'investissement tout en évitant les rentes de monopole, veiller à la neutralité de l'Internet, développer l'écosystème de l'économie de la donnée et favoriser l'interopérabilité des services de cloud, etc.

FICHE DE PRESENTATION

En rejoignant l'Arcep, 1^{ère} **administration publique certifiée « Great Place To Work »** en 2023, vous travaillerez en équipe, dans une petite structure (183 personnes) où tout le monde se connaît, où le processus de décision est simple, où le télétravail est possible et où l'ambiance est bonne, dans des locaux modernes et conviviaux, proches de Bercy Village. 90% des Arcépiennes et des Arcépiens considèrent que l'Arcep est une institution « *où il fait vraiment bon travailler* ». Ils/elles sont fiers de leurs missions, plébiscitent le parcours d'accueil des nouveaux arrivants, la convivialité, l'atmosphère de travail ainsi que le fait de travailler avec des managers reconnus pour leur bienveillance et leurs compétences (résultats de l'enquête GPTW menée en oct. 2023).



Très important : Vous mènerez **vos dossiers de manière autonome**, aurez l'occasion de **les présenter personnellement au Collège**, et serez donc pleinement acteur de la décision qui sera prise *in fine*. Vos travaux pourront ainsi avoir un impact rapide et mesurable.

Au quotidien, la régulation, c'est le **contact permanent avec les opérateurs privés, les équipementiers, les collectivités territoriales, les services de l'Etat et des échanges réguliers avec les autres régulateurs européens et avec le BEREC** (*Body of European Regulators for Electronic Communications*). C'est **se confronter aux attentes** croissantes des citoyens, des entreprises, des élus en matière de numérique et de connectivité. C'est identifier et évaluer les demandes souvent contradictoires des acteurs, afin de **proposer des solutions pragmatiques et astucieuses avec pour objectif l'intérêt général**. C'est analyser des problèmes aux **composantes techniques, économiques, juridiques et parfois politiques**, animées par des évolutions rapides liées au rythme des innovations dans le secteur, et **porter les positions de l'Arcep dans les différentes instances nationales, européennes et internationales**. C'est une négociation permanente et un *brainstorming* constant pour atteindre nos objectifs. Et c'est **inventer la régulation de demain**, en acceptant de changer de méthodes, en s'ouvrant à la multitude, au *crowdsourcing*, en lien avec les écosystèmes d'innovation.

3. Perspectives d'évolution

Les perspectives d'évolution sont **variées** : des postes de chef d'unité à l'Arcep (l'unité étant le premier maillon hiérarchique et l'équivalent d'un bureau en administration centrale), des départs en cabinet ministériel, des départs vers d'autres administrations (ex : Arcom, Autorité de la concurrence, Autorité de régulation des transports, CRE, ministère de l'environnement, DGE, Conseil national du numérique), ou vers le privé, dans le respect des questions de déontologie (opérateurs, industriels, cabinets de conseil...). Être expert au sein d'une unité permet d'être connu et reconnu auprès de l'ensemble des acteurs tiers, et d'envisager ainsi de larges perspectives d'évolution.

4. Postes proposés

Cette année, l'Arcep propose un poste dans l'une des directions au cœur de la stratégie du déploiement des réseaux numériques :

- La direction « Fibre, infrastructures et territoires » ;
- La direction « Mobile et innovation » ;
- La direction « Economie, marchés et numérique » ;
- La direction « Internet, données, presse postes et utilisateurs ».

4.1. Direction « Fibre, infrastructures et territoires »

Vous participerez à **la régulation des réseaux d'accès fixe à internet dans le contexte de la transition en cours du réseau ADSL/cuivre d'Orange vers les nouveaux réseaux en fibre optique**, qui représentent un investissement de 30 milliards d'euros et constitueront la nouvelle infrastructure de référence de l'accès fixe à internet de demain.

La direction est en effet chargée de définir et faire respecter les règles de régulation des réseaux en fibre optique, qui garantissent la possibilité pour tous les fournisseurs d'accès à internet d'utiliser les réseaux déployés (pour en savoir plus sur la régulation de la fibre : [La fibre | Arcep](#)). Elle encadre également les conditions de fermeture par Orange de son réseau cuivre/ADSL entre 2023 et 2030, en bonne coordination avec le déploiement et la régulation des réseaux en fibre optique.

FICHE DE PRESENTATION

Si vous rejoignez la direction, vous serez amené.e à traiter des sujets **pluridisciplinaires**, à l'interface entre enjeux techniques et opérationnels, économiques ou juridiques. Vous traiterez des sujets de forte visibilité pour le grand public, qui ont un **impact direct sur le quotidien des utilisateurs** grand public et entreprises. Vous découvrirez la **diversité des méthodes de régulation**, de la plus formelle (les décisions de l'Autorité) à la plus informelle (échanges bilatéraux et animation de réunions multilatérales avec tous les opérateurs). Vous serez ainsi amené à **échanger au quotidien avec des profils variés au sein de l'Arcep (économistes, ingénieurs, juristes, affaires publiques...)** et de nombreux acteurs externes (collectivités territoriales, opérateurs déployant les réseaux, fournisseurs d'accès à internet, associations d'acteurs du secteur...).

4.2. Direction « Mobile et innovation »

Les unités de la direction « mobile et innovation » (DMI) de l'Arcep œuvrent à la généralisation de la **couverture mobile** en France et à l'introduction des **nouvelles technologies** telles que la 5G, dans un secteur marqué par des évolutions rapides. Les équipes de la DMI organisent les **attributions de fréquences** et définissent les obligations des opérateurs. Elles développent des outils innovants pour mesurer et publier des **données sur les performances** des opérateurs mobiles, en propre ou avec des partenaires extérieurs. Elles réalisent des **analyses économiques** et identifient les incitations à fixer aux acteurs. Elles participent aux travaux sur la prise en compte des **enjeux environnementaux du numérique**, et leur intégration dans les pratiques de régulation. Elles animent enfin les relations avec les écosystèmes de **l'innovation**, afin qu'ils irriguent l'ensemble du secteur.

Préparer les futures attributions de fréquences en métropole

L'intégralité des autorisations détenues par les quatre opérateurs métropolitains arriveront à échéance entre janvier 2030 et novembre 2035. En parallèle, de nouvelles bandes de fréquences seront disponibles pour les réseaux mobiles, notamment la bande 6 GHz.

Vous conduirez des réflexions sur la préparation des attributions de fréquences correspondantes, en prenant en compte les enjeux associés aux innovations technologiques (arrivée de la 6G, communications mobiles par satellite, intelligence artificielle dans les réseaux, ...), à l'évolution des usages (dimensionnement des réseaux en fonction du trafic), à l'aménagement numérique du territoire (couverture des zones blanches résiduelles, connectivité à l'intérieur des bâtiments et dans les trains, ...), ainsi qu'à l'impact environnemental des communications mobiles.

4.3. Direction « Economie, marchés et numérique »

Unité « Modèles et tarifs »

L'unité « Modèles et tarifs » est chargée de l'expertise en matière **d'analyse des coûts des réseaux télécoms fixes et du pilotage des questions de tarification**. Ces questions sont cruciales pour le bon fonctionnement du marché, a fortiori dans le contexte actuel de forts investissements des opérateurs dans les réseaux fixes et de fermeture du réseau cuivre, et sont ainsi au cœur de la régulation mise en œuvre par l'Arcep. Vous serez amené(e) à piloter des dossiers variés d'analyse de coûts et tarifs et de modélisation. Ces travaux se mènent à différents niveaux : vous devrez réfléchir au cadre conceptuel et au choix des méthodes utilisées pour chaque cas en fonction des circonstances et des enjeux de régulation, mais aussi mener des analyses quantitatives et développer des modélisations (d'une simple feuille tableur à un modèle géographique complexe faisant appel à des compétences de programmation). Vous défendrez et pousserez également les positions de l'Arcep sur les méthodes retenues et leurs incidences par des échanges approfondis avec les autres régulateurs européens ou la Commission européenne.

Vous traiterez des dossiers variés par leur nature et par le type de réseaux régulés, l'Arcep régulant des réseaux « historiques » (ex : cuivre, génie civil) mais aussi les nouveaux réseaux (fibre optique). Vous travaillerez en lien étroit avec les unités de l'Arcep en charge de la régulation des différents réseaux ainsi qu'avec les directions juridique et Europe et international. Si le cœur de métier de l'unité est le pilotage des dossiers relatifs aux coûts et tarifs, vous devrez, pour mener vos travaux, vous intéresser également au contexte plus large de la régulation des réseaux examinés, au cadre juridique de votre action et à la situation dans les autres pays européens. Vous développerez ainsi une compréhension concrète et fine de ce qu'est la régulation dans un secteur en pleine mutation.

4.4. Direction « Internet, données, presse postes et utilisateurs »

Unité « Régulation par la donnée »

Vous participerez à la régulation par la donnée qui vise à **exploiter le potentiel des données** pour, d'une part, **renforcer l'efficacité de l'action du régulateur** (connaissance plus fine des marchés, détection de signaux faibles) et, d'autre part, **éclairer le choix des utilisateurs et accompagner les collectivités territoriales en charge de l'aménagement numérique du territoire** en améliorant l'information à leur disposition quant aux réalités rencontrées sur le terrain. Elle s'appuie sur la publication d'outils grand public tels que « Mon réseau mobile » et « Ma connexion internet » qui fournissent une représentation à l'échelle locale de la connectivité fixe et mobile des utilisateurs, « J'alerte l'Arcep » qui permet aux utilisateurs finals de faire part des difficultés qu'ils constatent sur le terrain mais également de données, tableaux de bord et observatoires adaptés à un large panel de réutilisateurs qui permettent notamment d'influer sur les politiques publiques locales et sur les plan d'actions locaux des opérateurs.

Vous serez amené à développer et à structurer la politique de régulation par la donnée de l'Autorité et à en faire la promotion en interne ainsi que lors d'événements externes au niveau national comme international. Vous participerez aux travaux internes et externes de régulation par la donnée, coordonnerez la gestion de certains projets et serez force de proposition pour le lancement de nouveaux projets.

Unité « services de données et cloud »

Vous participerez à la **mise en œuvre du nouveau cadre de régulation des services cloud et des services d'intermédiation de données**, et à l'objectif général de l'Arcep d'ouverture des écosystèmes du numérique. Depuis l'adoption de la loi visant à « sécuriser et réguler l'espace numérique », l'Arcep est chargée de la mise en œuvre du cadre de régulation des services d'intermédiation de données, prévu par le règlement européen sur la gouvernance des données (Data Governance Act) et de favoriser l'interopérabilité des services de cloud et ainsi permettre une plus grande liberté de choix pour les utilisateurs du cloud. Avec l'adoption prochaine avec d'une loi transposant certaines dispositions européennes, qui devrait étendre ses compétences, elle sera l'autorité compétente en charge de la mise en œuvre du règlement sur les données (Data Act) qui vise à favoriser l'utilisation des données produites par les objets connectés et l'interopérabilité des services cloud (dans le prolongement des compétences qui lui avaient été attribuées par la loi SREN).

Au sein de cette unité récemment créée, vous contribuez à **l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de l'Arcep sur ces sujets**. A ce titre, vous serez fréquemment amené à animer ou à contribuer à des travaux en concertation avec les acteurs de l'écosystème (fournisseurs, utilisateurs, fédérations, etc.), et participerez à des événements sur ces thématiques. Vous contribuerez également activement aux travaux européens relatifs au cloud ou à l'intermédiation de données. Au-delà de ces sujets, vous participerez à la veille et l'analyse réglementaire et technique concernant le développement des technologies et tendances émergentes en lien avec les services cloud telles que l'intelligence artificielle ou l'internet des objets.

1. Contacts

La cheffe de l'unité RH :

Véronique Carnoli (veronique.carnoli@arcep.fr)

2. Localisation

L'Arcep est située à Paris, dans le quartier de Bercy : 14, rue Gerty Archimède dans le 12^{ème} arrondissement.